

Municipales 2026

Les solutions du WWF France pour vos villes

Recueil de synthèses d'une campagne
documentaire du WWF France



Municipales 2026

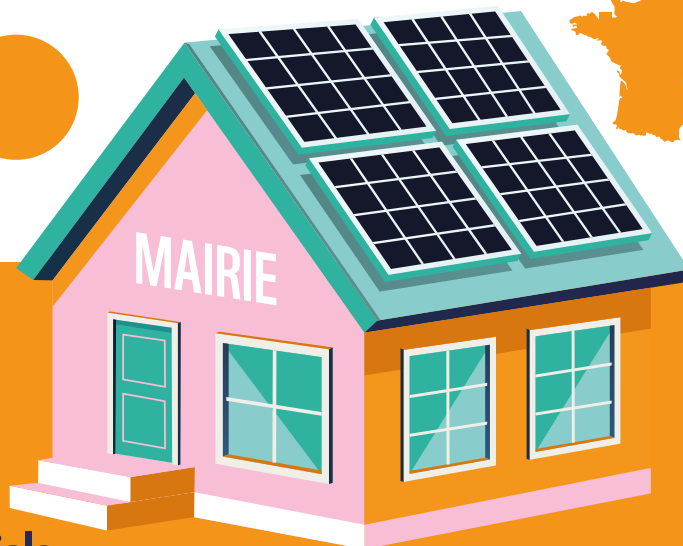
Les solutions du WWF France pour vos villes

ALES - Le solaire pour faire baisser la facture.....	3
ARRAS - Éducation à la nature.....	4
BOURG EN BRESSE - La renaturation en ville.....	5
CASTRES - La ville éponge.....	6
CAYENNE - Commande publique plus responsable.....	7
GIF-SUR-YVETTE - Gestion et valorisation des biodéchets.....	8
LA CIOTAT - Herbiers marins.....	9
LIMOGES - Réseau express vélo.....	10
NIORT - Préserver le bocage et planter des haies.....	11
OBERNAI - Gestion de la forêt.....	12
PONT-À-MOUSSON - Mettre en débat l'avenir de la forêt.....	13
REDON - Cuisines nourricières.....	14
ROCHEFORT - Les zones humides, un trésor naturel à protéger d'urgence.....	15
THIONVILLE - Lutter contre les îlots de chaleurs urbains.....	16
VANNES - Lignes de covoiturage.....	17





ALÈS



LE SOLAIRE POUR FAIRE BAISSER LA FACTURE

L'autoconsommation collective patrimoniale par la solarisation du patrimoine public

L'agglomération d'Alès bénéficie de près de 270 à 275 jours d'ensoleillement chaque année, illustrant le fort rayonnement solaire du Gard. Dans un contexte de forte volatilité des prix de l'énergie, le potentiel photovoltaïque d'Alès apparaît encore largement inexploité. En installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments les mieux adaptés à les recevoir, la municipalité et la communauté d'agglomération réduiraient ainsi durablement leurs dépenses énergétiques et sécuriseraient leurs approvisionnements. Deux scénarios réalistes élaborés pour le WWF France permettraient de rendre cette mesure pleinement opérationnelle tant à Alès que dans son agglomération tout au long du prochain mandat municipal, et permettraient l'autoconsommation de jusqu'à 930 000 kWh chaque année (couvrant ainsi la consommation annuelle de plusieurs bâtiments communaux).

Population :

45 552 habitants

Population de Alès Agglomération :

138 176 habitants

Superficie de la commune :

23,16 km²

Superficie de Alès Agglomération :

951 km²

Densité de population :

1 944 habitants habitants au km²

Budget communal :

70 millions d'euros

Budget intercommunal :

247 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Installer des panneaux photovoltaïques sur huit sites producteurs d'Alès agglomération (444 Kwc soit environ 4 000 mètres carrés de toiture) et cinq sites producteurs de la ville (259 Kwc soit moins de 2 500 mètres carrés de toiture) pour une production d'électricité respective annuelle de 583 000 kWh et 346 700 kWh.*
- *Mettre en œuvre l'autoconsommation collective patrimoniale en répartissant la production entre 27 sites consommateurs de l'agglomération et dix sites consommateurs de la ville (écoles, gymnases, piscines, mairie, parc des expos).*

COÛT DE LA MESURE

370 000 € d'investissement initial pour la ville d'Alès puis 6 500 € par an de frais.

600 000 € d'investissement initial pour Alès Agglomération puis 11 000 € par an de frais.

30 ans ou + de durée de vie avant renouvellement.

40 000 € d'économies et recettes par an pour la ville d'Alès.

81 000 € d'économies et recettes par an pour Alès Agglomération.



ARRAS

EDUCATION À LA NATURE

Faire de la nature un outil éducatif
à part entière à Arras



Du fait de l'urbanisation croissante et de l'augmentation du temps passé à l'intérieur, le contact direct des enfants avec la nature se raréfie. Quatre enfants sur dix ne jouent jamais dehors pendant la semaine et les enfants passent trois fois moins de temps dehors que leurs parents au même âge. Les 5 300 petits Arrageoises et Arrageois ne font pas exception à la règle. L'éducation à la nature demeure pourtant un levier essentiel pour favoriser le bien-être, l'attention, la curiosité et l'apprentissage des plus jeunes, tout en les sensibilisant aux enjeux environnementaux locaux. Si la végétalisation des cours d'école a déjà été engagée dans le cadre de la mandature précédente, la ville d'Arras gagnerait à faire de la nature un véritable outil éducatif à part entière, accessible à tous les enfants, dans et autour de l'école. La richesse des espaces verts et du patrimoine naturel de proximité offre une opportunité unique de développer des expériences concrètes et immersives, favorisant l'épanouissement, l'engagement citoyen et la découverte du vivant au quotidien.

Population :

42 857 habitants

Population de la Communauté urbaine
d'Arras :

109 781 habitants

Superficie de la commune :

11,6 km²

Superficie de la Communauté urbaine
d'Arras :

306 km²

Densité de population :

3 687 habitants au km²

Budget communal :

88 millions d'euros

Budget intercommunal :

179 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Poursuivre la végétalisation des cours d'école et en faire un projet à vocation pédagogique en favorisant l'éducation dehors et la pratique du potager sur les temps périscolaires.*
- *Accompagner la découverte de la nature de proximité en matérialisant des « sentiers nature » dans la ville.*
- *Offrir aux enfants des temps d'immersion dans la nature tout au long de leur parcours éducatif, via des sorties scolaires ou des voyages avec nuitées.*

COÛT DE LA MESURE

40 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

+ 5 % de capacité de mémorisation
grâce à une exposition à la nature.

- 24 % de symptômes psychosomatiques
avec 30 minutes de jeu en plein air.



BOURG-EN-BRESSE

LA RENATURATION EN VILLE

Déminéraliser et végétaliser les parkings de Bourg-en-Bresse



Bourg-en-Bresse fait face, comme de nombreuses communes, aux effets croissants du changement climatique dans un contexte urbain encore largement minéralisé. La progression des voiries, bâtiments et vastes parkings imperméables a contribué à fragmenter les continuités écologiques tout en accentuant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et de ruissellement des eaux pluviales. Dans ce contexte, la renaturation des espaces urbains, encouragée par la loi Climat et Résilience de 2021, apparaît comme un levier majeur d'adaptation. Le projet de déminéralisation et de végétalisation du parking du Champ de Foire, vaste espace de 30 000 mètres carrés situé en plein centre-ville et représentant 75 % de l'offre de stationnement avec 2 200 places gratuites, constitue une opportunité stratégique pour la commune. En transformant cette surface minérale en un espace perméable, végétalisé et multifonctionnel, la ville pourrait réduire significativement les îlots de chaleur, améliorer l'infiltration des eaux pluviales et soulager les réseaux d'assainissement, tout en recréant des habitats favorables à la biodiversité urbaine. Au-delà des bénéfices environnementaux, cette démarche contribuerait à améliorer le cadre de vie des habitants, l'attractivité du centre-ville et la qualité paysagère des espaces publics, s'inscrivant pleinement dans une trajectoire de résilience écologique et de transition durable pour Bourg-en-Bresse.

Population :

42 372 habitants

Population de la Communauté
d'agglomération du Bassin de
Bourg-en-Bresse :

134 405 habitants

Superficie de la commune :

24 km²

Superficie de la Communauté
d'agglomération du Bassin de
Bourg-en-Bresse :

1 236 km²

Densité de population :

1 776 habitants au km²

Budget communal :

100 millions d'euros

Budget intercommunal :

200 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- Désimpérméabiliser partiellement le parking du Champ de la Foire.
- Intégrer des espaces naturels comme une micro-forêt.
- Moderniser les liaisons douces avec un revêtement clair et perméable.
- Installer des capteurs pour l'arrosage intelligent.
- Conserver une zone de parking sans renaturation pour les événements.

COÛT DE LA MESURE

165 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

Diminution de la température de -3°C à -6°C.

Stockage de 12 à 18 tonnes de CO₂ sur 20 à 30 ans.



CASTRES

LA VILLE ÉPONGE

Désimperméabiliser la ville pour la rendre plus résiliente face aux canicules et aux inondations



Située en zone à haut risque d'inondations avec 23 inondations reconnues comme catastrophes naturelles depuis 1982, Castres est très vulnérable à l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes que prévoient les projections climatiques dans les années à venir. Un risque que la forte dynamique d'artificialisation de la commune n'est pas sans accentuer : Castres a consommé 150 hectares entre 2011 et 2024, soit 1,52 % de sa surface. En se saisissant du concept bien connu en urbanisme de « ville-éponge », la nouvelle municipalité pourrait rejoindre les nombreuses communes ayant déjà intégré la désimperméabilisation et la végétalisation à leurs politiques urbaines. Reposant sur l'usage de solutions fondées sur la nature, la ville éponge vise à rendre la ville plus perméable et capable d'absorber les précipitations. Une telle démarche permettrait à la prochaine équipe municipale d'offrir à sa population de nombreux bénéfices : rafraîchissement du climat urbain et atténuation des îlots de chaleur, amélioration de la qualité des eaux et des sols, renforcement de la biodiversité ou encore amélioration de la qualité de vie pour n'en citer que quelques-uns.

Population :

41 636 habitants

Population de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet :

78 275 habitants

Superficie de la commune :

98 km²

Superficie de la zone urbaine :

25 à 30 km², soit 25 à 30 % de la surface communale

Densité de population de Castres :

435 habitants au km²

Budget communal :

108 millions d'euros

Budget intercommunal :

290 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Désimperméabiliser et végétaliser la Place de la République et le parking Drouot.*
- *Intégrer des strates de végétation basse et des buissons rue Victor Hugo.*
- *Installer un arbre de pluie place Carnot.*
- *Installer un jardin de pluie place Jean-Pierre Gabarou.*

COÛT DE LA MESURE

130 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

Jusqu'à + 20 % d'eau absorbée sur les surfaces désimperméabilisées.



CAYENNE

COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE



Intégrer une pêche durable et responsable dans la restauration collective grâce au label RUP

Alors qu'ils imposent à la restauration collective de se fournir en produits durables et de qualité (à hauteur de 35 % entre 2026 et 2029 et de 50 % à partir de 2030), les objectifs fixés par les lois EGalim (2018) et Climat et Résilience (2021) n'ont pas encore été adaptés aux spécificités de la Guyane, y compris à Cayenne. Ces obligations sont pourtant d'autant plus stratégiques en Guyane que le territoire dispose d'une filière de pêche locale structurée mais fragilisée et confrontée à la concurrence de produits importés ou issus de la pêche illégale. L'approvisionnement de la restauration collective de Cayenne et de la Communauté d'agglomération du Centre littoral en produits halieutiques labellisés RUP (Régions Ultrapériphériques) permettrait en cela de garantir un accès à des produits de la mer locaux issus de pratiques de pêche durables et rémunératrices des pêcheurs. Servant quotidiennement 5 000 repas dans 35 écoles maternelles et élémentaires, la Cuisine Centrale de Cayenne serait un partenaire idéal pour mettre en œuvre le dispositif et faire de Cayenne un exemple à suivre pour d'autres grandes villes d'Outre-Mer.

Population :

63 956 habitants

Population de la Communauté

d'agglomération du Centre Littoral :

152 190 habitants

Superficie de la commune :

23,6 km²

Superficie de la Communauté

d'agglomération du Centre Littoral :

5 086 km²

Densité de population :

2 656 habitants au km²

Budget communal :

140 millions d'euros

Budget intercommunal :

317 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Soutenir la structuration de la filière pêche labellisée RUP.*
- *Accompagner la Cuisine centrale de Cayenne vers un approvisionnement en produits halieutiques labellisés RUP et en faire un pilote dans le territoire.*
- *Mener une campagne de communication grand public sur les effets nutritionnels, environnementaux et économiques de la mesure.*

COÛT DE LA MESURE

37 000 €

par an (soit une hausse du ticket repas de 5 centimes).

Sécurisation d'une dizaine d'emplois directs et d'une trentaine d'emplois indirects.



GIF-SUR-YVETTE

GESTION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Déployer une gestion performante et territorialisée des biodéchets



Depuis le 1er janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGECE) impose aux producteurs de biodéchets – collectivités comme professionnels – de les trier afin de permettre leur valorisation. Dans la Vallée de Chevreuse, le Syndicat intercommunal des ordures ménagères (SIOM) a la charge de la collecte des biodéchets de 21 communes (dont Gif-sur-Yvette) et de leurs 209 000 habitants. Parmi eux, 10 % de la population giffoise a accès à une solution de tri, qu'elle soit individuelle ou collective. Si le SIOM prévoit déjà un élargissement du dispositif, la municipalité gagnerait à s'emparer du sujet. En plus de permettre la conformité avec la loi AGECE, les bénéfices apportés par le tri des biodéchets sont en effet nombreux, à l'image de la baisse du volume des ordures ménagères résiduelles, du développement de solutions de valorisation locale, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore de la contribution aux objectifs climatiques de la collectivité.

Population :

22 578 habitants

Population de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :
319 700 habitants

Superficie de la commune :
11,6 km²

Superficie de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay :
185 km²

Densité de population :
1 946 habitants au km²

Budget communal :
35 millions d'euros

Budget intercommunal :
800 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Veiller à l'élargissement de la collecte des biodéchets à l'échelle communale.*
- *Mettre en place des indicateurs de suivi.*
- *Atteindre un nouveau public cible en lançant une stratégie locale de sensibilisation.*
- *Accompagner les acteurs économiques, les écoles et les EHPAD dans la valorisation de leurs biodéchets et la lutte contre le gaspillage.*

COÛT DE LA MESURE

66 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

90 000 €

de coûts évités chaque année.

600 tonnes

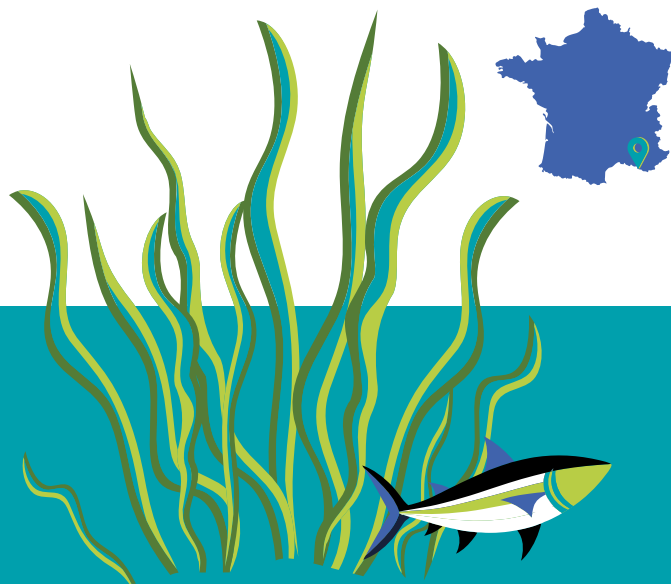
de CO₂e évitées en 6 ans.



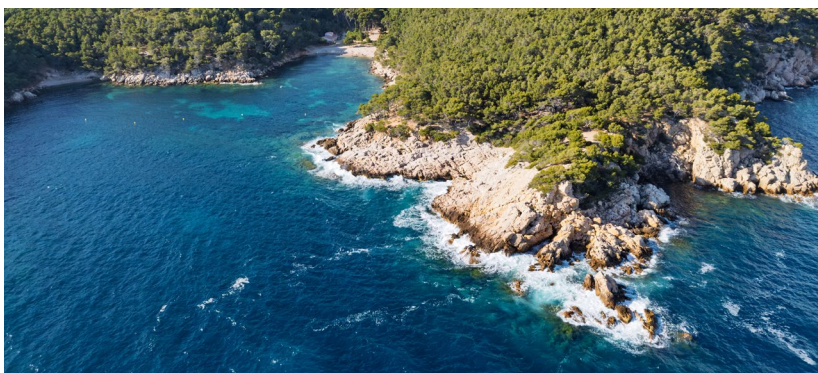
LA CIOTAT

HERBIERS MARINS

Protéger l'herbier de Posidonie pour
la bonne santé du littoral méditerranéen



Le Parc National des Calanques héberge sur son littoral d'exception un précieux herbier de Posidonie, un écosystème marin remarquable qui mérite d'être concrètement protégé de l'impact des ancres des navires de plaisance et travaille sur la mise en place de sept Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) depuis 2021. Cinq zones sur les sept ont fait l'objet d'études préalables et attendent d'être mises en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir de 2028. La sixième, qui concerne l'île Verte à La Ciotat, ne doit pas être oubliée et doit venir compléter ce dispositif. La superficie de la zone à protéger autour de l'île Verte est de 123,52 ha (57,4 % d'herbier vivant et 24,7 % de matte morte). Largement étudié, ce site est favorable à la mise en place de solutions techniques et réglementaires éprouvées.



Population :

37 599 habitants

Population de la métropole
d'Aix-Marseille-Provence :

1 961 169 habitants

Superficie de la commune :

32 km²

Superficie de la métropole
d'Aix-Marseille-Provence :

3 386 km²

Densité de population :

1 195 habitants au km²

Budget communal :

100 millions d'euros

Budget intercommunal :

4,9 milliards d'euros



PLAN D'ACTION

- *Mettre en place une ZMEL dans la zone d'herbier de l'île Verte.*
- *Mettre en place une Zone d'interdiction de Mouillage et deux zones de mouillage obligatoire sur fond sableux.*
- *Baliser des zones de mouillage obligatoires.*

COÛT DE LA MESURE

Faisabilité et travaux : entre **160 000€** et **200 000€** subventionnés à 80 %.

Puis exploitation de la ZMEL : **90 000€** par an.

Herbiers marins protégés : **123 hectares.**



LIMOGES

RÉSEAU EXPRESS VÉLO

Permettre aux Limougeaudes et Limougeauds
l'accès à la mobilité durable



Si Limoges est la grande ville de France qui enregistre la plus forte hausse de participation au Baromètre vélo depuis 2021 (+ 118 %), elle se situe également troisième au rang des pires grandes villes de France où pratiquer le vélo. La voiture demeure par ailleurs prédominante avec une part modale de 70 % chez les actifs en 2022. La fréquentation des pistes cyclables a beau augmenter – et avec elle le nombre d'actions engagées par Limoges Métropole –, il n'existe à ce jour aucun kilomètre de piste cyclable sécurisé à l'intérieur des boulevards périphériques de Limoges. Pour y remédier, la création d'un Réseau express vélo (REV) permettrait d'assurer une desserte continue et sans coupure dans toute l'agglomération afin de relier l'essentiel de la population à leur travail, leurs commerces et leurs loisirs. 72 % de la population (soit 150 000 habitants) se trouverait ainsi à moins de trois minutes à vélo du REVEL et 92 % des lieux de travail seraient accessibles à vélo. Une étude socio-économique menée par le WWF et la FUB estime l'opérabilité de la mesure et quantifie les nombreux bénéfices sociaux, sanitaires, économiques et environnementaux qui en découleraient.

Population :

131 817 habitants

Population de la Communauté
urbaine de Limoges Métropole :

210 901 habitants

Superficie de la commune :

78 km²

Superficie de Limoges Métropole :

520,6 km²

Densité de population :

1 665 habitants au kilomètre carré

Budget communal :

298 millions d'euros

Budget intercommunal :

380 millions d'euros



PLAN D'ACTION

La mise en place d'un Réseau express vélo opérationnel sur 174 kilomètres composé de deux lignes circulaires, de lignes radiales reliant les communes aux grands pôles d'activité et d'une ligne le long de la Vienne.

COÛT DE LA MESURE

100 millions €

sur 10 ans, soit 50 € par an et par habitant.

Economie de 1 130 € par an et par automobiliste
se reportant sur le REVEL.





NIORT



PRÉSERVER LE BOCAGE ET PLANTER DES HAIES

Engager le territoire en faveur de la résilience

Forte de 495 exploitations agricole étendues sur une superficie de près de 60 000 hectares (soit 72 % de son territoire), la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dispose d'un maillage bocager très ouvert. Le territoire comprend 4 600 km de haies mais leur densité moyenne y est bien souvent située en-dessous du seuil auquel la haie remplit pleinement ses fonctions. Si ses nombreux bienfaits sont aujourd'hui connus, les efforts politiques mis en œuvre pour que la haie reconquiert les paysages ruraux ne suffisent pas à enrayer la dynamique de sa disparition. L'amélioration de l'état du réseau de haies est pourtant un levier central, tant pour agir sur la préservation de la ressource en eau que sur la protection de la biodiversité. Les haies contribuent également au stockage du carbone et ont des effets positifs sur l'économie agricole.



Population :

60 074 habitants

Population de la Communauté
d'Agglomération du Niortais :

123 389 habitants

Superficie de la commune :

68,2 km²

Superficie de la Communauté
d'Agglomération du Niortais :

80 km²

Densité de population :

151 habitants au km²

Budget communal :

96 millions d'euros

Budget intercommunal :

224 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Doubler la dynamique actuelle de plantation de haies (de 8 à 16 km de plantation annuelle).*
- *Planter 81 km de linéaire de haie supplémentaires l'issue du mandat.*
- *Sensibiliser et accompagner 50 % des agriculteurs et 100 % des collectivités à la gestion durable des haies.*
- *Protéger durablement le patrimoine existant par la création d'un Observatoire territorial de la haie*

COÛT DE LA MESURE

120 000 € par an durant toute la durée de la mandature (2/3 d'investissement, 1/3 de fonctionnement).

1400 tonnes de CO₂e captées sur la durée du mandat, l'équivalent des émissions annuelles de 170 personnes.

Protection accrue de la ressource en eau, la biodiversité et le stockage de carbone. Effets positifs sur l'économie agricole.



OBERNAI

GESTION DE LA FORÊT

Poursuivre et amplifier la démarche de progrès engagée



La forêt communale indivise d'Obernai-Bernardswiller occupe une place singulière parmi les forêts publiques du Grand Est. Par sa grande étendue (2135 ha), sa productivité biologique élevée et la richesse de ses milieux naturels, elle constitue un espace stratégique tant pour la biodiversité que pour l'économie forestière et le cadre de vie local. Par sa gouvernance, partagée entre les communes d'Obernai et de Bernardswiller, elle illustre l'intérêt de la mise en débat des orientations forestières à l'échelle d'un territoire, pour des décisions partagées et garantes de l'intérêt général. Depuis plus de quinze ans, les choix opérés dans le cadre de la gestion forestière traduisent une volonté d'adaptation et d'anticipation. La conversion partielle vers des traitements irréguliers, la recherche du mélange d'essences, la prise en compte précoce de la vulnérabilité de l'épicéa ou encore l'identification et la protection de secteurs à forte valeur écologique témoignent d'une approche pragmatique et progressive. À l'approche du renouvellement du document d'aménagement forestier, l'enjeu n'est donc pas de remettre en cause cette orientation, mais bien de l'approfondir. Le prochain mandat municipal constitue une opportunité pour franchir une nouvelle étape : passer d'initiatives ciblées à une stratégie plus globale, lisible et assumée, fixant des objectifs quantifiables et intégrant pleinement la restauration des milieux naturels et la reconnaissance des services écosystémiques rendus par la forêt.

Population :

12 471 habitants

Population de la Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile :

19 738 habitants

Superficie de la commune :

25,78 km²

Superficie de la Communauté de communes :

68 km²

Densité de population :

457 habitants au km²

Budget communal :

36 millions d'euros

Budget intercommunal :

34 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- Généraliser l'impulsion donnée en 2009 à une gestion forestière plus proche de la nature.
- Mettre en place une trame de vieux bois fonctionnelle.
- Conserver du bois mort supplémentaire pour les sols et la biodiversité.
- Restaurer et préserver les milieux humides forestiers.

COÛT DE LA MESURE

65 000 € par an de manque à gagner sur toute la durée de la mandature et sur le long terme,
2,6 millions € au total.

Séquestration additionnelle jusqu'à 100 kt CO₂e d'ici 40 ans.



PONT-À-MOUSSON

METTRE EN DÉBAT L'AVENIR DE LA FORÊT

Pour une gestion d'intérêt général



La forêt communale de Pont-à-Mousson constitue un patrimoine public à la fois écologique, social, paysager et économique. Elle couvre environ 600 hectares de forêt feuillue en deux massifs gérés dans le cadre du régime forestier (ensemble de principes mis en œuvre par l'Office national des forêts - ONF - afin d'assurer la gestion et la conservation de la forêt). En dépit de son importance, la forêt reste peu visible dans la communication municipale et fait l'objet de peu de débat public. Pourtant, l'aménagement forestier, document définissant les orientations de gestion de la forêt communale prorogé en 2021, arrivera à échéance au cours du prochain mandat municipal. Les décisions prises à cette occasion engageront la commune de Pont-à-Mousson pour 15 à 20 ans... et sa forêt pour plusieurs décennies. Dans un contexte marqué par le changement climatique – le bassin de Pont-à-Mousson y étant particulièrement vulnérable, avec une hausse de 1°C en moyenne en vingt ans¹ –, l'érosion de la biodiversité et les attentes sociétales croissantes à l'égard des forêts publiques, la révision de l'aménagement forestier ne peut plus être envisagée comme un simple exercice technique : elle constitue un véritable choix politique.

A l'occasion des élections municipales, la forêt communale mérite pleinement d'être discutée collectivement car elle rend aux habitantes et habitants de nombreux services essentiels, souvent méconnus. Précisément, des marges de manœuvre existent pour faire évoluer la gestion forestière actuelle vers davantage de résilience écologique, de prise en compte de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique, sans renoncer aux fonctions économiques de la forêt.

Population :

14 389 habitants

Population de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson :

40 744 habitants

Superficie de la commune :

21,6 km²

Superficie de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson :

266 km²

Densité de population :

665 habitants au km²

Budget communal :

17 millions d'euros

Budget intercommunal :

53 millions d'euros

1. L'Est républicain, chiffres de 2025



PLAN D'ACTION

- *Faire de la révision du document de gestion de la forêt un véritable rendez-vous démocratique avec les habitantes et habitants.*
- *Mettre en place une trame de vieux bois fonctionnelle.*
- *Convertir la majorité des peuplements vers la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC), couplée à des zones de vieillissement.*
- *Conserver du bois mort supplémentaire pour les sols et la biodiversité.*

COÛT DE LA MESURE

20 000€/an

de manque à gagner sur toute la durée de la mandature et sur le long terme (800 000€ au total).

Séquestration additionnelle d'environ 15 000 tCO₂e d'ici 40 ans.



REDON

CUISINES NOURRICIÈRES

Poursuivre la dynamique autour de l'alimentation durable à Redon Agglomération



Forte d'un tissu agricole dense et diversifié, avec 729 exploitations dont plus de 200 engagées en agriculture biologique, ainsi que de 73 restaurants collectifs, l'agglomération de Redon dispose de bases solides pour accélérer sa transition vers une alimentation plus durable et territorialisée. Depuis 2017, le Programme Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) structure déjà une dynamique collective en lien étroit avec les producteurs, les collectivités et les acteurs de la restauration. Dans ce contexte favorable, le renforcement des cuisines nourricières - approche de l'alimentation visant à fournir une alimentation saine, durable et au maximum fait maison - apparaît comme un levier stratégique pour consolider les filières locales, sécuriser les débouchés agricoles et améliorer la qualité des aliments servis dans la restauration collective. Lors de la prochaine mandature, le territoire pourrait ainsi franchir une nouvelle étape et s'affirmer comme un moteur de l'alimentation durable à l'échelle nationale. En plus des bienfaits induits pour la santé, cette évolution générerait des retombées économiques significatives pour les fermes locales, tout en produisant des co-bénéfices environnementaux majeurs : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'eau et préservation de la biodiversité. Elle contribuerait également au maintien et à la création d'emplois agricoles sur le territoire, renforçant ainsi la résilience économique et écologique de l'agglomération.

Population :
9 312 habitants

Population de Redon Agglomération :
66 837 habitants

Superficie de la commune :
15 km²

Superficie de Redon agglomération :
990 km²

Densité de population de Redon agglomération :
67,11 habitants au km²

Budget communal :
41 000 000 €

Budget intercommunal :
148 300 000 €



PLAN D'ACTION

- *Intégrer dans les cantines plus de produits durables, biologiques et issus des fermes du territoire : passer de 24 % à 35 % de bio d'ici 2032 et atteindre ainsi progressivement 50 % de produits EGAim et relocaliser 50 % de cet approvisionnement pour impacter positivement les fermes du territoire (contre 12 % actuellement en moyenne).*
- *Généraliser le « fait maison » pour faciliter la préparation de produits bruts ou transformés provenant du territoire et augmenter la qualité des produits distribués aux convives.*

COÛT DE LA MESURE

250 000 € de surcoût matière par an, pouvant être lissé grâce à d'importants leviers d'adaptation (réduction du gaspillage, cuisine sur place, favoriser le moins et mieux de produits animaux).

500 000 € de retombées économiques par an vers les fermes biologiques du territoire.



Agir pour
la biodiversité



ROCHEFORT

LES ZONES HUMIDES, UN TRÉSOR NATUREL À PROTÉGER D'URGENCE

Une réserve naturelle périurbaine pour faire
de la Charente et des marais une ceinture verte



Près de la moitié du territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) est constituée de zones humides. Ce patrimoine naturel exceptionnel rend des services essentiels : régulation des crues et des sécheresses, filtration de l'eau potable ou encore stockage du carbone sont autant de ses bienfaits. Les zones humides constituent par ailleurs des îlots de fraîcheur et des réservoirs de biodiversité. Un seul mètre carré de zone humide peut stocker jusqu'à 500 litres d'eau. Ces écosystèmes sont pourtant fragiles et soumis à de nombreuses menaces, à l'image de l'érosion du niveau marin, de l'intensification des pratiques agricoles ou encore de l'urbanisation non adaptée. Pour autant, la situation n'est pas irréversible et des actions concrètes peuvent être engagées dès la prochaine mandature. En mobilisant des outils réglementaires, fonciers et financiers déjà existants, le territoire peut inverser la tendance et faire des zones humides un atout stratégique face au changement climatique.

Population :

22 876 habitants

Population de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan :

64 956 habitants

Superficie de la commune :

21 km²

Superficie de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan :

421 km²

Densité de population :

1 170 habitants au km²

Budget communal :

42 millions d'euros

Budget intercommunal :

90 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Création d'une réserve naturelle périurbaine.*
- *Renaturer le marais.*
- *Soutenir une filière agricole résiliente.*

COÛT DE LA MESURE

82 000 € par an durant toute la durée de la mandature
($\frac{3}{4}$ de fonctionnement, $\frac{1}{4}$ d'investissement).

Plus d'un million d'euros de services écosystémiques rendus
pour le territoire (régulation pour l'alimentation en eau
potable, le climat, la réduction des risques naturels).

30 tCO₂ équivalent annuel de carbone additionnel capté.



THIONVILLE

LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Face aux fortes chaleurs, la renaturation comme porte de sortie

Les défis liés à la chaleur en ville sont déjà observables à Thionville et devraient s'accroître dans les années à venir. L'urbanisation rapide (844 180 m² de nouvelles surfaces consommées entre 2011 et 2024, soit environ 1,7 % de la surface totale de la commune) et le fort tissu urbain de la commune lui confèrent une importante capacité d'absorption de la chaleur, entraînant un phénomène d'îlots de chaleur urbains (ICU). Lors des nuits d'été, l'écart de température entre le centre-ville de Thionville et la campagne environnante peut atteindre jusqu'à 4°C. Alors que le nombre de journées dépassant les 35°C devrait tripler à horizon 2050, la prochaine équipe municipale gagnerait à mettre en œuvre un plan de désimperméabilisation et de végétalisation de la commune. Déjà identifiée par le plan climat-air-énergie territorial, cette mesure tant sanitaire qu'environnementale améliorerait le confort thermique des habitants en plus de restaurer la place du vivant et de renforcer la résilience urbaine, et ce à coûts maîtrisés.



Population :

41 083 habitants

Population de Thionville Fensch

Agglomération:

157 556 habitants

Superficie de la commune :

50 km²

Superficie de la zone urbaine :

20 à 25 km² soit environ 40 à 50 % de la commune

Densité de population :

857 habitants au km²

Budget communal :

83 millions d'euros

Budget intercommunal :

151 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Désimperméabiliser les aménagements publics pour créer des îlots de fraîcheur, de la rue du Quartier à la place du Bois.*
- *Végétaliser les toitures et façades des bâtiments, de la rue de la Vieille Porte à l'avenue Clemenceau.*
- *Installer des ouvrages paysagers de gestion des eaux pluviales dans le square René Schwartz .*
- *Poursuivre la transformation des cours d'école.*

COÛT DE LA MESURE

130 000 €

par an durant toute la durée de la mandature.

Jusqu'à - 3°C dans les parcs et équipements publics.



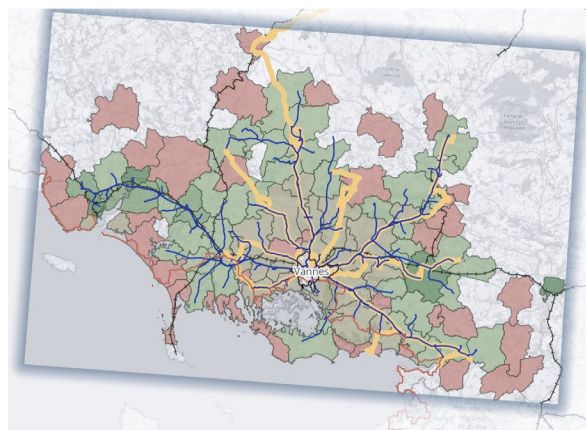
VANNES



LIGNES DE COVOITURAGE

**Une alternative au tout-voiture
pour désengorger l'agglomération**

Si la transition des mobilités est déjà bien engagée dans le centre de Vannes, la voiture individuelle demeure prédominante dans son agglomération où elle représente 97 % des trajets intercommunaux de plus de 10 kilomètres. Une dépendance qui génère chaque année plus de 18 millions de trajets automobiles responsables de l'émission de 76 000 tonnes de CO₂ par an et au coût moyen annuel de 3 000 € par actif concerné. En cause : une trop faible offre alternative de transports collectifs à laquelle se heurtent des contraintes budgétaires. Pour répondre à ce défi, le développement des lignes de covoiturage apparaît comme un levier rapidement mobilisable pour augmenter structurellement le taux d'occupation de la voiture. Concrètement, ces lignes permettent de matérialiser des arrêts à des points stratégiques du territoire pour permettre à des conducteurs de prendre en charge des passagers.



Impact estimé des lignes de covoiturage express sur la part des trajets domicile-travail vers Vannes réalisés en transports

% des déplacements domicile-travail réalisés en transports en commun

- 0-10%
- 10%-20%
- 20%-30%
- 30%-40%
- 40%-50%

Lignes de transport régional

- Car régional
- Lignes ferroviaires
- Lignes de covoiturage (projection)
- Infrastructures cyclables
- Réseau Vélo Express REV45

Population :

56 897 habitants

**Population de Golfe du Morbihan -
Vannes Agglomération :**

177 719 habitants

Superficie de la commune :

32 km²

**Superficie de Golfe du Morbihan -
Vannes Agglomération :**

807 km²

**Densité de population dans
l'agglomération :**

220,1 habitants au km²

Budget communal :

150 millions d'euros

Budget intercommunal :

399 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Mettre en place des lignes de covoiturage express autour de l'agglomération de Vannes.*

Sources : GTFS BreizhGo 2025, carte Umap des réseaux express vélo de France, Insee Mobpro 2021, Modèle MSER Ecov. Traitement Ecov/WWF

COÛT DE LA MESURE

150 000 à 200 000 € par an.

700 € d'économies par an et par actif effectuant quotidiennement un trajet domicile-travail vers Vannes.

8 500 tonnes d'économies de CO₂ économisées annuelles.